

MATA CAPITAL

Société par actions simplifiée au capital de 60.782 euros

Siège social : 18, rue Jean Giraudoux – 75116 Paris

813 435 401 RCS Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 16 AVRIL 2025

(...)

PREMIÈRE DÉCISION

(Constatation de l'exercice de deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) BSPCE A et de l'augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de deux mille deux cent quatre-vingts euros (2.280 €) par création et émission de deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) actions ordinaires nouvelles)

Le Président, agissant conformément à la délégation qui lui a été conférée par décisions unanimes de la collectivité des associés de la Société en date du 31 août 2023,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'exercice valant bulletin de souscription en date du 16 avril 2025 aux termes duquel (...) a fait part à la Société de son intention d'exercer l'intégralité des deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) BSPCE A qu'il détient à la date des présentes et, en conséquence, de souscrire un nombre total de deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) actions ordinaires nouvelles d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, pour un prix total de huit cent cinquante-neuf mille cent vingt-six euros et quatre-vingts centimes (859.126,80 €), soit une prime d'émission de huit cent cinquante-six mille huit cent quarante-six euros et quatre-vingts centimes (856.846,80 €),

constate la libération du montant total de deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) actions ordinaires nouvelles ainsi souscrites,

constate l'augmentation de capital social d'un montant nominal de deux mille deux cent quatre-vingts euros (2.280 €), représentée par l'émission de deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) actions ordinaires nouvelles d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) de huit cent cinquante-neuf mille cent vingt-six euros et quatre-vingts centimes (859.126,80 €),

constate, en conséquence, que le capital de la Société s'élève à soixante-trois mille soixante-deux (63.062), divisé en soixante-trois mille soixante-deux (63.062) actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

DEUXIÈME DÉCISION

(Modifications statutaires corrélatives)

Le Président **décide**, en conséquence de la décision qui précède, de modifier comme suit les statuts de la Société :

- modification de l'article 6 (*Apports*) par l'ajout d'un dernier paragraphe qui sera rédigé comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Par décisions du Président en date du 16 avril 2025, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par décisions unanimes des associés prises par acte sous signature privée en date du 31 août 2023, le capital de la Société a été augmenté d'un montant nominal de deux mille deux cent quatre-vingts euros (2.280 €), par création et émission de deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) actions ordinaires nouvelles de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune. »

- modification de l'article 7 (*Capital social*), qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de soixante-trois mille soixante-deux euros (63.062 €).

Il est divisé en soixante-trois mille soixante-deux (63.062) actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. »

TROISIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Le Président **décide** de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

(...)

Certifié conforme par :

Signé par :

6C1457E25FF140A...

Le Président

Strata Holding,
Représentée par son président,
M. Jean-Baptiste Pracca